



Direction départementale
des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayer CS 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

*Service Prospective
Urbanisme Risques*

Plan de prévention des risques

Confluence Saône Reyssouze

Inondations de la Saône et de la Reyssouze

Note de présentation

complémentaire pour la commune de Gorrevod

VU pour rester annexé à notre
arrêté de ce jour,

Bourg-en-Bresse, le: 04 JUIL. 2012



signé : Philippe GALLI

Prescrit le 2 décembre 2010

*Mis à l'enquête publique
Du 30 janvier au 3 mars 2012*

Approuvé le 04 JUIL. 2012



hydratec

SOMMAIRE

1.Présentation de la commune et de son contexte naturel.....	4
2.Cartographie des aléas - résultats de la modélisation.....	5
2.1 La Saône.....	5
2.2 La Reyssouze à Gorrevod.....	5
3.Identification et caractérisation des enjeux.....	5
3.1 Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé).....	6
3.2 Zones d'activités économiques.....	6
3.3 Équipements sensibles.....	6
3.4 Voiries.....	6
3.5 Zone d'expansion des crues.....	6
3.6 Document d'urbanisme.....	6
4.Transcription de la carte des aléas en carte règlementaire.....	6
5.Règlement.....	6

La présente note de présentation complète le rapport de présentation principal du dossier, par des informations localisées ou spécifiques à la situation communale.

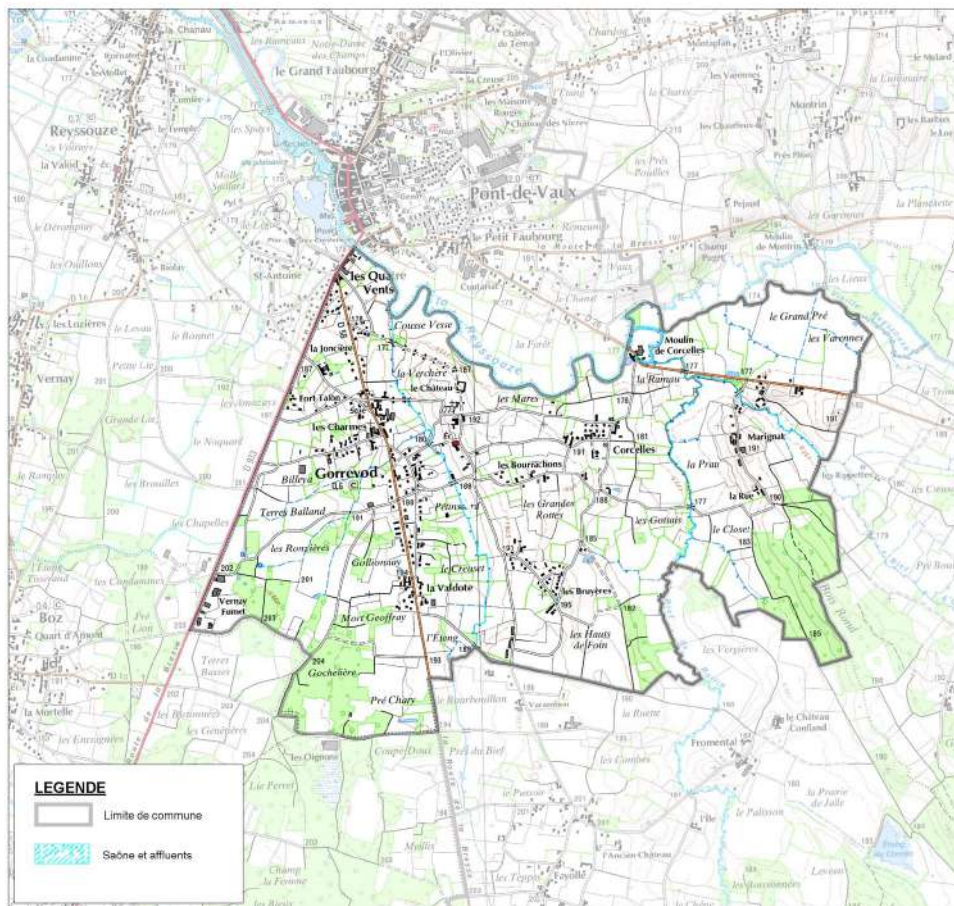
Les motifs d'élaboration du PPR Crues de la Saône sur la commune de Gorrevod, la méthodologie utilisée et notamment l'emploi, comme crue de référence, de la crue modélisée équivalente à la crue historique de 1840, la description du contenu du dossier de PPR sont à lire dans le rapport général.

1. Présentation de la commune et de son contexte naturel

Gorrevod est une commune du Nord-Ouest du département de l'Ain, appartenant au canton de Pont-de-Vaux. Elle jouxte son chef-lieu de canton, le quartier des Quatre-vents étant accolé à l'entrée sud de Pont-de-Vaux ; la rivière Reyssouze constitue la limite entre les deux.

Le territoire de la commune est circonscrit par les communes suivantes : Pont-de-Vaux et Ste Bénigne au Nord, St Etienne-sur-Reyssouze à l'Est, Chevroux au sud, Boz au Sud-Ouest et Reyssouze à l'Ouest.

Plan de situation
Commune de Gorrevod



La RD 933 constitue la limite communale avec Boz (en partie ouest) et Reyssouze.

La situation géographique de Gorrevod fait que la commune appartient aux deux régions très caractéristiques que sont la Bresse pour la moitié Est de la commune et le Val de Saône Nord pour la partie Ouest. La RD 58 marque cette frontière, qui est d'ailleurs visible par les pratiques agricoles.

Les vallons de la Bresse présentent des différences d'altitudes variant entre 174 m au bord de la Reyssouze, et les Bourrachons, point le plus haut à environ 190 m.

Gorrevod compte aujourd'hui 737 habitants (recensement 2008) contre 561 en 1999 soit une augmentation de la population de 31% en 10 ans.

Les cours d'eau susceptibles de présenter des risques pour la commune sont principalement la Saône et la Reyssouze (et ses affluents) dans sa limite avec Pont-de-Vaux.

Le territoire de la commune de Gorrevod est inondable dans le secteur des Quatre-Vents et du moulin de Corcelles par les crues cumulées de la Reyssouze et de la Saône. La prévention et l'information des populations, notamment des nouveaux habitants, est donc un enjeu majeur pour cette commune dans ces secteurs.

Les ruissellements sur versants et les débordements des réseaux pluviaux ne sont pas pris en compte dans ce PPRi.

2. Cartographie des aléas - résultats de la modélisation

2.1 La Saône

Le phénomène de référence retenu pour la Saône est **une crue équivalente en débit à la crue de 1840, modélisée aux conditions actuelles d'écoulement des eaux dans la vallée**. Les cotes de référence ont été obtenues par une modélisation de la crue de 1840 sur un tronçon allant de Chalon-sur-Saône (Saône et Loire, PK 142) à Couzon (Rhône, PK 17).

Cette étude est largement développée dans le rapport de présentation de ce dossier.

Les cotes de la crue de référence ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône sur la carte d'aléa.

2.2 La Reyssouze à Gorrevod

L'aléa Saône pour une crue de type 1840 est en majeure partie présent jusqu'aux abords du secteur du moulin de Corcelles, et la surcote dû à la confluence avec la Reyssouze n'est perceptible qu'à compter du moulin (surtout au nord de la RD 26).

L'impact des crues de la Reyssouze concerne notamment le secteur du moulin de Corcelles (aléa moyen à fort et aléa non spécifié au-delà du moulin) ainsi que le quartier des Quatre Vents en limite de Pont-de-Vaux (aléa faible et fort).

La détermination de l'aléa a été faite à partir :

- des **cotes d'eau calculées dans l'étude HTV de 2011** selon l'hypothèse d'une crue type 1935 de la Reyssouze et d'une crue décennale de la Saône aux conditions actuelles d'écoulement,
- d'une **analyse hydrogéomorphologique complémentaire** réalisée à partir de cartes IGN et géologique, de photographies aériennes et de visites de terrain sur les zones ne présentant pas d'enjeux.

3. Identification et caractérisation des enjeux

Les enjeux concernés par les inondations sont décrits à partir de l'occupation du sol en zone inondable, et du zonage du PLU actuel.

La cartographie des enjeux (centre urbain, zones urbanisées et zones d'expansion des crues) ainsi qu'une liste des enjeux ponctuels (administrations, services, activités ...) figurent sur la carte des enjeux de Gorrevod.

3.1 Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé)

- Aux Quatre-vents (environ 7 habitations)
- Hôtel restaurant "la Reyssouze", aux Quatre-vents
- Hôtel restaurant "les Platanes", aux Quatre-vents
- Bar restaurant, aux Quatre-vents
- Garage, aux Quatre-vents

3.2 Zones d'activités économiques

- Moulin et bureaux, Le Grand Pré.

3.3 Équipements sensibles

- Sans objet.

3.4 Voiries

- RD 26, RD 58
- Voies locales.

3.5 Zone d'expansion des crues

- Surface de la commune : 688 ha.
- La zone inondable par la Saône (crue de 1840) et par la Reyssouze (crue de 1935) couvre environ 30 % du territoire communal.

3.6 Document d'urbanisme

- Carte communale approuvée le 4 septembre 2003, PLU prescrit le 18 juin 2009, en cours d'élaboration.

4. Transcription de la carte des aléas en carte réglementaire

La méthodologie pour élaborer le plan de zonage réglementaire est décrite dans le rapport de présentation général.

5. Règlement

Il n'y a pas de règlement particulier à la commune de Gorrevod : c'est le règlement général du PPR "confluence Saône et Reyssouze" qui s'applique.

Cotes de référence :

- ***Pour la Saône sur Gorrevod :***

Afin de faciliter l'exploitation du plan de zonage réglementaire et du règlement correspondant, les cotes de la crue de référence et de la crue centennale ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône.

Le PK à prendre en compte pour la commune de Gorrevod est le PK 98.

- ***Pour la Reyssouze sur le secteur du Grand Pré (moulin de Corcelles) et du Pré des Colnets :***

La plus forte crue connue sur la Reyssouze a eu lieu en 1935.

Pour information, les cotes de référence pour la Reyssouze sont précisées entre chaque profil de la carte des aléas pour une crue type 1935 modélisée aux conditions actuelles d'écoulement.

Dans les zones concernées à la fois par les crues de la Saône et de la Reyssouze, **la cote de référence est la plus haute des deux références. Celle de la Saône au PK 98 en l'occurrence, soit la cote de 176,60 mNGF** pour les zones figurées en aplat rouge, violet et bleu du plan de zonage.

Sur les secteurs figurant en hachures rouge sur le plan de zonage (terrains dont l'altitude est supérieure à 176,60 mNGF), la cote de référence est fixée à une hauteur d'un mètre au-dessus du terrain naturel TN + 1 m ; ces secteurs ne comportent pas d'habitations.